

PARUTION : Quotidienne

RUBRIQUE : **Actualité** → Environnement
Vienne → Nucléaire

Un rapport accablant pour la centrale de Civaux

L'autorité de sûreté nucléaire dénonce les négligences d'EDF dans le stockage des effluents radioactifs et dans la gestion de la contamination au tritium.



Le rapport de l'ASN pointe du doigt les défauts d'étanchéité du bassin de rétention.

La direction de la centrale nucléaire de Civaux n'a pas fini de tirer les leçons de la fuite de tritium qui a pollué la nappe phréatique située sous ses installations. Moins d'une semaine après sa visite d'inspection, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a publié un **rapport accablant**, hier après-midi (téléchargez-le en [cliquant ici](#)). Cette « lettre de suite » met non seulement en évidence une double défaillance du dispositif de stockage des effluents radioactifs (lire ci-dessous) mais aussi les réactions inadéquates d'EDF qui a négligé une première alerte et exposé ses agents à une

éventuelle contamination.

« Les inspecteurs ont constaté que, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la capacité de rétention, des fissures sont présentes dans le béton, dont certaines ont manifestement fait l'objet d'une réparation d'étanchéité à l'aide de mastics ou de gels de silicone. Ils ont également relevé que le revêtement armé [...] présente de nombreux faïençages, écaillages, cloques », écrit l'ASN en rappelant que « le tritium est un radionucléide de petite taille, extrêmement mobile et capable de traverser des matériaux divers, dont le béton brut ». Le rapport précise qu'un agent avait remarqué une présence anormalement élevée de tritium dans des effluents de la rétention (de l'ordre de 1.500 Becquerel par litre) dès le 3 janvier. Il avait aussi établi l'existence d'une fissure dans le bassin de rétention. « Sachant qu'un prélèvement dans la nappe serait effectué le lendemain, il n'a cependant pas jugé nécessaire de demander une analyse prioritaire de ce dernier, car la charge de travail des équipes du laboratoire de surveillance environnementale lui apparaissait très importante », déplore l'ASN.

"Aucune alerte interne"

L'échantillon prélevé le 4 janvier a été analysé le 9. Dès le lendemain, les résultats laissaient apparaître une forte concentration de tritium dans la nappe, de l'ordre de 540 Bq/l contre une valeur de 8 Bq/l attendue. Or, dans l'attente de la confirmation intervenue le 13 janvier, « aucune alerte interne à la centrale ou information à la hiérarchie n'a été effectuée ».

La « lettre de suite » pointe par ailleurs du doigt les négligences des personnels d'EDF à l'intérieur du bassin de rétention. Les agents qui ont été amenés à contrôler cette installation la semaine dernière n'ont pas pris de précaution particulière alors que les flaques d'eau stagnante qui s'y trouvaient « pouvaient avoir une activité de l'ordre de 1.000 Bq/l ». La prise de risque était involontaire : « Les inspecteurs ont mis en évidence que les

techniques de mesure utilisées ne permettaient d'identifier que des radionucléides émettant des rayonnements gamma, alors que le tritium émet des rayonnements bêta. » Et pour cause, explique cruellement l'ASN, « plusieurs agents EDF présents (lors de l'inspection), issus de services différents, ne connaissaient pas les principales caractéristiques du tritium ». L'autorité demande donc à EDF de s'assurer que le personnel « n'a pas subi de contamination par le tritium ». Une préconisation parmi beaucoup d'autres. En plein débat sur la sûreté de la filière nucléaire et sur la vétusté de centrales françaises, l'incident est pris très au sérieux.

en savoir plus

" EDF a négligé la réglementation "

La responsable de la division de l'ASN de Bordeaux estime qu'EDF « a négligé la réglementation qui fait obligation aux exploitations d'assurer le bon état de ses installations ». « Force a été de constater que la capacité de rétention n'était pas appropriée », ajoute Anne-Cécile Rigail en précisant que l'ASN fournira au procureur de la République des « appréciations » pour lui permettre d'envisager d'éventuelles poursuites pénales : « La non-étanchéité de la rétention constitue une contravention de 5^e catégorie. »

la phrase

« Nous sommes particulièrement inquiets pour la qualité des eaux de la Vienne qui alimentent la ville de Châtellerauld en eau potable. »

Une fois encore l'opacité est la règle dans la gestion du risque nucléaire, **dénonce Hélène Shemwell, au nom d'Europe Ecologie-Les Verts**. Le déroulement des événements concernant les fuites radioactives de tritium dans la nappe phréatique à Civaux révèle des dysfonctionnements aussi bien dans la sécurité réelle de la centrale que dans la façon de communiquer l'information à la population [...]. La nappe phréatique étant située sous la centrale, à proximité de la Vienne, il est fort improbable que, comme le prétend EDF, l'environnement soit indemne ! Nous sommes particulièrement inquiets pour la qualité des eaux de la Vienne qui alimentent la ville de Châtellerauld en eau potable. Les citoyens ont droit à des informations fiables et transparentes en temps et en heure.

SÉCURITÉ La vigilance de la CLI

Dans le cadre de sa mission d'information et de transparence, la commission locale d'information (CLI) de Civaux « suit au plus près l'évolution de la contamination de la nappe phréatique située sous la centrale de Civaux par de l'eau tritiée », a fait savoir son président, Roger Gil, hier, dans un communiqué. « Elle est en lien avec les services de l'État, le CNPE de Civaux et l'Autorité de sûreté nucléaire. Un comité de vigilance extraordinaire de la CLI se réunira. »

SANTÉ Les précisions rassurantes d'EDF

Dès la semaine dernière, la direction de la centrale EDF précisait que l'eau de la nappe phréatique contaminée par les écoulements de tritium ne faisait l'objet d'aucun usage direct, ni pour l'eau potable ni pour les besoins agricoles. « Cette concentration en tritium de 540 Bq/l représente l'équivalent de la radioactivité naturelle intégrée par une personne séjournant pendant un mois à 1.500 m d'altitude et est quinze fois inférieure au seuil de potabilité de l'eau fixé à 7.800 Bq/l par l'Organisation mondiale de la santé », précise EDF. Les mesures de contrôle effectuées depuis l'incident dans les puits de contrôle voisins du site ainsi que dans la Vienne en aval de la centrale n'ont relevé aucune augmentation de la présence de tritium. La concentration dans la nappe polluée ne s'élevait plus hier qu'à 420 Bq/l.

Baptiste Bize